

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2024

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 3 septembre 2024

de Votants

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame PLÉVER Marie-Laure, Maire.

Présents : M. BOTTRAS Thierry, Mme BOURNEUF Maryline, M. BUNAS Christophe, Mme COURTAN Nathalie, Mme DUPONT Aurélia, M. FERRAND Jean-François, M. FROGER Jonathan, Mme GARNIER Janique, M. GODET Alain, M. GOHAUD Mathieu, Mme GOUHIER Renée, Mme GRIMAL BLOT Aline, Mme JARRY Laëtitia, Mme JONNEAUX Carine, Mme LAMIER Françoise, M. LEBERT Thierry, M. LECESVE Loïc, M. LEMONNIER Thierry, Mme MAKRELOUFI Aline, M. MAUTIN Guillaume, Mme PLÉVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, M. TRANSON Lionel et Mme VENARA Jacqueline.

Absents ayant donné procuration : Mme CHARTRAIN Catherine à Mme PLÉVER Marie-Laure

Absent : M. PATAULT Laurent

Secrétaire de Séance : Mme GARNIER Janique

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2024**
- **Assainissement :**
 - présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2023 par le Cabinet Gétudes.
 - approbation du RPQS d'assainissement collectif 2023
- **SIAEP Vive Parence :** projet de fusion avec le SIAEP de Montfort le Gesnois
- **Fonctionnement :**
 - Détermination des conditions d'élection d'une nouvelle adjointe suite à une démission
 - Election d'une nouvelle adjointe
- **Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise :** convention d'accès à une parcelle propriété de la commune pour des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau
- **Personnel :** conventions de mise à disposition du personnel avec l'association La Patriote
- **Périscolaire :** convention d'objectifs et de financement avec la CAF
- **Finances :**
 - Proposition d'achat d'un terrain situé à proximité du gymnase
 - Demande de gratuité de la salle Mélusine pour le comité de jumelage Twistringén

- **Urbanisme** : convention avec le CAUE concernant une réflexion sur le réaménagement de la place Charles de Gaulle.
- **Questions diverses**

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

1) Assainissement

Mme le Maire donne la parole à Olivier Groff du Cabinet Gétudes, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce dernier présente le Rapport sur le Prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2023. Le rapport sera annexé au présent compte rendu.

DELIBERATION N°2024-77 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et faire l'objet d'une délibération. Le Présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport par notre assistant à maitrise d'Ouvrage, le Conseil municipal à l'unanimité :

- *Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de 2023 (annexé en pièce jointe)*
- *Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération*
- *Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.*

2) SIAEP Vive Parence

Mme le Maire donne la parole à M. Groff qui a travaillé sur ce sujet avec le SIAEP de Vive Parence. Ce projet de fusion permet d'assurer une continuité de l'eau en cas de souci d'approvisionnement d'un des deux syndicats.

DELIBERATION N°2024-78 AVIS SUR LE PROJET DE FUSION ENTRE LE SIAEP DE LA REGION VIVE PARENCE ET DU SIAEP DE MONTFORT LE GESNOIS

Par délibération du 24 avril 2024, le comité syndical du SIAEP de Montfort le Gesnois a approuvé le projet de fusion, au 1er janvier 2025, du SIAEP de Montfort le Gesnois et du SIAEP de la Région de Vive Parence. Conformément à l'article L.5212-27 du CGCT, la Commune doit se prononcer sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts dans un délai de trois mois à compter de la notification, soit avant le 24 septembre 2024.

Après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2024, le conseil municipal, à l'unanimité, est FAVORABLE

- *au projet de fusion du SIAEP de la Région Vive Parence et du SIAEP de Montfort le Gesnois, à compter du 1er janvier 2025*
- *au projet des statuts tels qu'annexé à l'arrêté préfectoral*



3) Fonctionnement

DELIBERATION N°2024-79 DÉTERMINATION DES CONDITIONS D'ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE SUITE À LA DÉMISSION DE MME COURTAN DE SON POSTE DE 6^{ème} ADJOINTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme COURTAN de son poste de 6^{ème} adjointe du Conseil Municipal, en date du 5 juillet 2024, pour raisons personnelles.

Cette démission a été acceptée par le Préfet, par courrier en date du 28 août 2024.

Conformément à l'article L. 2122-14 du CGCT, le conseil municipal doit procéder à l'élection de son remplaçant dans un délai de 15 jours à compter de la vacance. Par ailleurs, l'article L 2122-7-2 du CGCT, dans sa rédaction issue de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a renforcé l'obligation de parité dans les communes de plus de 1 000 habitants. Le 1er alinéa de cet article prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, « la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ». Par ailleurs, le dernier alinéa précise que « Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants ».

Pour procéder au remplacement de Mme Courtan et en application de l'article L 22122-2 du CGCT, Mme le Maire doit recueillir le consentement de l'assemblée quant au fait de pourvoir à ce poste. En outre et en vertu des dispositions combinées des articles L. 2122-10 et R. 2121-3 du CGCT, l'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de nomination et entre adjoints élus sur une même liste par l'ordre de présentation sur la liste, sous réserve du cas où, le conseil municipal déciderait que ce nouvel adjoint occupe dans l'ordre du tableau le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Madame le Maire propose donc de désigner une nouvelle adjointe qui occupera le 6^{ème} rang du tableau, soit le même rang que l'adjointe démissionnaire.

Considérant qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal (sauf le Maire) peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà des fonctions d'adjoint,

Considérant l'obligation de respecter la parité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- décide de conserver le même nombre d'adjoints à savoir 7 (sept).
- de pourvoir au poste devenu vacant en précisant que chaque élu (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat.
- d'entériner que la nouvelle adjointe occupera le même rang dans l'ordre des adjoints, à savoir le 6^{ème}.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection d'une nouvelle adjointe.

Mme Aurélia DUPONT est élue avec 23 voix au poste de 6^{ème} adjointe.

Mme le Maire remercie Mme Courtan pour son travail et son implication.

4) Syndicat mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise

DELIBERATION N°2024-80 CONVENTION D'ACCES AU JARDIN PUBLIC POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU

Mme le Maire donne lecture du projet de convention entre le Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise et la commune.

Cette dernière a pour objectif d'autoriser le syndicat à entreprendre des travaux de restauration du cours d'eau sur la parcelle AB 37 et est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la signature.

Ces travaux font suite aux inondations de 2018 et aux préconisations réalisées par le Cabinet Hardy environnement.

Les travaux prévus concernent les étangs du vivier et devaient être réalisés en septembre.

Au vu des conditions climatiques, les travaux vont être repoussés car l'accès aux étangs est impossible car trop humide.

Les formalités administratives ont retardé les travaux mais ces derniers sont bien prévus par l'Orne Saosnoise.



Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

5) Personnel

DELIBERATION N°2024-81 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL – ASSOCIATION LA PATRIOTE

Il convient d'établir des conventions de mise à disposition du personnel entre la commune de Bonnétable et l'association La Patriote concernant :

- un adjoint technique pour une durée d'un an reconductible à compter du 1^{er} septembre 2024,*
- deux adjoints d'animation principal de 1ère classe du 2 octobre 2024 au 18 juin 2025.*

Conformément aux conventions, le temps passé par les agents sera refacturé à l'association de la Patriote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ces mises à disposition de personnel.

6) Périscolaire

DELIBERATION N°2024-82 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF

Mme le Maire donne lecture de la convention d'objectifs et de financement entre la Mairie et la CAF pour la prestation de service Accueils de Loisirs « Périscolaire ».

Cette convention est valable du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention ci jointe annexée.

7) Finances

DELIBERATION N°2024-83 PROPOSITION D'ACHAT DU TERRAIN D100

Mme le Maire informe le conseil qu'une proposition de vente a été faite à la Mairie pour le terrain cadastré D100 d'une surface de 14 864 m².

Ce terrain situé à proximité du complexe sportif, est réservé par la Commune au niveau du PLU et est de fait constructible par la commune.

La proposition s'établit à 46 000 euros frais d'agence inclus.

Les Domaines ont été saisi mais le bien étant inférieur à 180 000 euros, il ne sera pas fait d'estimation.

Il est précisé qu'une précédente estimation des Domaines avait eu lieu en 2022 pour faire suite à un droit de préemption. L'estimation était de 47 096 euros.

Mme le Maire propose de refuser l'offre en l'état et de faire une contre-proposition à 15 000 euros. En effet, la Commune n'a pas de projet à court terme sur ce terrain mais il semble pertinent de l'acquérir en maîtrise foncière pour d'éventuels projets à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal n'accepte pas l'offre en l'état et décide de faire une contre-proposition pour un montant de 15 000 €.

DELIBERATION N°2024-84 MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE MELUSINE – JUMELAGE TWISTRINGEN

Mme le Maire donne lecture d'une demande de gratuité de la salle Mélusine pour l'organisation d'une manifestation le 3 novembre dans le but de récolter des fonds pour le 50^{ème} anniversaire du jumelage Bonnétable-Twistringen qui aura lieu en 2027.



Dans un souci d'équité avec les autres associations, Mme le Maire propose de refuser cette demande. En revanche, il sera toujours possible d'attribuer une subvention exceptionnelle pour le 50^{ème} anniversaire comme cela a été fait pour les dizaines d'anniversaire des jumelages de la commune.

M. Bottras souhaite apporter une précision sur cette demande. L'association dispose de peu de moyens financiers et elle a dû, cette année, prendre le relais du collège pour pouvoir maintenir l'accueil d'élèves allemands. Les coûts de transport sont également en forte augmentation d'où une anticipation des dépenses à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix contre, 3 pour et 11 abstentions, refuse la gratuité de la salle Mélusine le 3 novembre 2024 pour l'organisation d'une manifestation par le comité de jumelage Bonnétabelle-Twistringen.

Il est précisé que M. Bottras n'a pas pris part au vote, étant membre du comité de jumelage.

8) Urbanisme

DELIBERATION N°2024-85 REQUALIFICATION DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire donne lecture du projet de convention avec le CAUE pour la requalification de la place Charles de Gaulle. La commune de Bonnétabelle étant dans le dispositif Petites Villes de Demain, une subvention peut être octroyée pour ce type de projet.

M. Bunas demande si un pré-projet a été fait. Le CAUE s'est déjà déplacé 2 fois sur site. L'objectif de cette étude est de redonner une dynamique à cette place. Aujourd'hui cette place n'est pas optimisée et manque de dynamisme. L'objectif étant de faire revivre ce secteur.

Mme Bourneuf demande d'où en est la collectivité sur l'après étude sur les entrées de ville réalisée par le CAUE.

Mme le Maire précise qu'une commission « aménagement » aura lieu début octobre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *approuve la réalisation de cette mission*
- *autorise Madame le Maire à solliciter une aide de 50% soit 2000 euros par la Banque des Territoires*
- *autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.*

9) Questions diverses

M. Bunas souhaite intervenir sur l'état du cimetière et des routes qui manquent d'entretien. Ne serait-il pas possible de faire appel à un prestataire ou embaucher des personnes ?

Mme Pléver indique travailler sur le sujet et réfléchir à prendre un arrêté pour obliger les riverains à nettoyer devant chez eux et autour des tombes.

Malheureusement, depuis l'interdiction d'utiliser des désherbants, la situation est complexe et les conditions météorologiques de cet été ont été propices aux mauvaises herbes. La Commune de Bonnétabelle est aussi très étendue et nécessite beaucoup de main d'œuvre.

De plus, de nombreuses manifestations ont eu lieu cette année et ont nécessité beaucoup de temps agents (comme par exemple la commémoration du 10 août).

La Commune dispose également de 2 agents via coup d'main services depuis cet été.

Enfin, la désherbeuse mécanique ne peut pas fonctionner quand il pleut et a donc été peu en service cet été.

Mme le Maire remercie également les associations qui aident nos services techniques comme l'athlétisme qui a procédé au nettoyage de la piste un samedi matin.

Mme Gouhier informe le conseil qu'il n'y a plus d'habitants qui utilise les jardins communaux. A ce jour, il n'y a plus de jardinier.

M. Bottras indique qu'à certains endroits, il est difficile de circuler à pied à cause d'orties sur les bernes notamment. Il



serait souhaitable de pouvoir signaler ces faits à la Mairie. Mme le Maire indique que pour tout signalement, il faut envoyer un mail à la Mairie qui sera ensuite transmis aux services techniques.

De plus, au jardin public, M. Bottras a constaté des cordes qui rentrent dans l'écorce des arbres nouvellement plantés.

Mme Garnier indique également un manque d'entretien du chemin ou circule la transvap. L'entretien est réalisé par l'association de la transvap. Un courrier va leur être adressé.

Il est précisé que ce chemin est interdit aux piétons.

M. Transon fait part d'un problème d'horloge concernant l'éclairage public avenue de la forêt.

M. Godet précise qu'il y a un souci technique et qu'une pièce défectueuse est à changer. En attendant la pièce, c'est un éclairage provisoire qui sera corrigé dans les jours à venir.

Madame le Maire donne lecture des prochaines manifestations sur la commune :

- Exposition de cartes postales et de photos de Bonnétable d'hier et d'aujourd'hui du 5 septembre au 27 octobre au jardin potager
- Exposition réalisée par le souvenir français sur la libération de Bonnétable au jardin potager (Ecuries)
- Cinéma « un p'tit truc en plus » le 13 septembre à 20h30 à la salle Mélusine
- Portes ouvertes du billard le 18 septembre de 15h à 20h
- Concert de guitare classique le 21 septembre à 17h à l'Église d'Aulaines
- Soirée country au jardin public le 21 septembre organisée par le comité des fêtes
- Livre à brac à la salle Mélusine les 21 et 22 septembre 24
- Randonnée musicale le 22 septembre au jardin public de 15h à 17h organisée par Tarmac

M. Bottras demande si la commune a reçu les comptes financiers de l'OGEC. Ces derniers sont consultables en Mairie.

Madame le Maire indique que M. le Sous-Prefet est venu à l'école élémentaire le jour de la rentrée et a rencontré l'équipe enseignante et les parents d'élèves. Ce fut un moment d'échanges constructifs.

Madame le Maire indique que le Medibus s'installera désormais tous les mardis de 10h à 16h à la salle Mélusine. Ce service proposé par le Département est uniquement réservé aux habitants du territoire de plus de 16 ans et n'ayant pas de médecin traitant.

Ce service est un complément de l'offre existante et Mme le Maire travaille toujours avec la Communauté de Communes Maine Saosnois et les professionnels sur un projet de santé. Une réunion est d'ailleurs prévue avec l'ARS et les professionnels de santé fin septembre sur ce sujet.

Mme le Maire souhaite avoir des précisions sur le document distribué au sujet des aides sociales par Bonn'actions lors du forum des associations. Quelle est la démarche de Bonn'actions à ce sujet, sachant qu'il y a déjà des entités avec des professionnels qui travaillent sur ce sujet comme le CCAS ou France Services ? M. Bottras indique que beaucoup de jeunes ne demandent pas ces aides. L'objectif de l'association est d'inciter les personnes à se renseigner. Il ne s'agit pas de se substituer aux organismes compétents mais seulement de donner l'information.

Les prochains conseils municipaux sont prévus les lundi 14 octobre et mardi 12 novembre.

Mme le Maire précise que la Maison située Cour Longraie est vendue.



TABLE DES DECISIONS 2024

| Date de la décision | N° de la décision | Intitulé | Attributaire | Montant HT |
|---------------------|-------------------|---|---------------------|------------|
| 03/07/2024 | DM 2024-230 | Achat d'ampoules | Yesss Electrique | 236,35 € |
| 03/07/2024 | DM 2024-231 | Achat d'un kit d'extraction pour mise aux normes du local soudure aux ateliers municipaux | Setin | 1 770,31 € |
| 03/07/2024 | DM 2024-232 | Achat d'un compresseur pour les ateliers municipaux | Setin | 1 259,65 € |
| 03/07/2024 | DM 2024-233 | Travaux sur bâtiment 6 cour de la Longraie | ETC Aménagement | 2 876,30 € |
| 03/07/2024 | DM 2024-234 | Achat de fournitures pour réparation du véhicule Fiat - BS 211 BG | Garage du Château 2 | 341,87 € |
| 05/07/2024 | DM 2024-235 | Remplacement d'un pare-brise de véhicule suite à dégradation - ET-180-DR | Garage Rousseau | 477,33 € |
| 05/07/2024 | DM 2024-236 | Achat de matériel d'entretien pour les services techniques | Videal | 1 365,92 € |
| 08/07/2024 | DM 2024-238 | Nettoyage des bernes pour la course cycliste | Roullier | 382,50 € |
| 08/07/2024 | DM 2024-239 | Achat d'un transpalette pour la salle Mélusine | Setin | 292,65 € |
| 10/07/2024 | DM 2024-240 | Achat de fournitures pour réparation de l'épareuse | Noremat | 4 462,64 € |
| 10/07/2024 | DM 2024-241 | Achat de fournitures pour réparation de la tondeuse Kubota | Hubert Agri | 66,62 € |
| 10/07/2024 | DM 2024-242 | Achat de nettoyant pour le sol | Prisma Décor | 67,55 € |
| 11/07/2024 | DM 2024-243 | Achat de vêtements de travail pour la cantine et l'école élémentaire | Echoppe | 272,50 € |
| 12/07/2024 | DM 2024-244 | Achat d'un carburateur | Tessé JL | 144,17 € |
| 15/07/2024 | DM 2024-245 | Achat de fournitures d'entretien pour la maternelle | Orapi Hygiène | 196,88 € |
| 15/07/2024 | DM 2024-246 | Achat de chèques Cad'hoc pour les agents | Up Cad'hoc | 5 270,00 € |
| 15/07/2024 | DM 2024-247 | Travaux de doublage d'une prise réseau à la mairie | Breteau | 372,51 € |



| | | | | |
|------------|-------------|---|---------------------|------------|
| 16/07/2024 | DM 2024-248 | Travaux d'élagage de 42 platanes - avenue du 11 Novembre | Racine Elagage | 4 726,00 € |
| 16/07/2024 | DM 2024-249 | Animation musicale de la cérémonie du 10 août | Gosnet Bernard | 150,00 € |
| 17/07/2024 | DM 2024-250 | Achat de matériel d'escalade pour le gymnase | Casal Sport | 897,35 € |
| 17/07/2024 | DM 2024-251 | Achat d'un panier de basket pour l'école élémentaire | Casal Sport | 209,00 € |
| 17/07/2024 | DM 2024-252 | Achat de matériel de cour pour la garderie et la cantine élémentaire | Decathlon Pro | 337,99 € |
| 17/07/2024 | DM 2024-253 | Achat de matériaux pour aménagement du local handball dans le gymnase | Bricoshop | 789,64 € |
| 18/07/2024 | DM 2024-254 | Achat de contreplaqué pour fabrication d'étagères aux ateliers municipaux | Drouin | 170,04 € |
| 18/07/2024 | DM 2024-255 | Achat de peinture pour la cour de l'école élémentaire | Prisma Décor | 297,25 € |
| 18/07/2024 | DM 2024-256 | Vin d'honneur pour le 80ème anniversaire de la libération de Bonnétable le 10/08/2024 | Coccimarket | 1 200,00 € |
| 19/07/2024 | DM 2024-257 | Prestation musicale du 10/08/2024 (annule et remplace la décision 2024-100) | Harmonie de Beaufay | 100,00 € |
| 22/07/2024 | DM 2024-258 | Travaux de fauchage et broyage des accotements dans les virages et les carrefours | Roullier | 1 175,00 € |
| 23/07/2024 | DM 2024-259 | Achat de matériel de cour pour la garderie et la cantine élémentaire (annule et remplace la décision DM 2024-252) | Decathlon Pro | 337,16 € |
| 24/07/2024 | DM 2024-260 | Achat de jets d'eau pour les fenêtres de l'école maternelle | Tostain | 150,00 € |
| 24/07/2024 | DM 2024-261 | Achat de visserie et diverses fournitures pour le service technique | Foussier | 1 037,43 € |
| 24/07/2024 | DM 2024-262 | Achat draps sacs pour le réfectoire de l'école maternelle | Groupe Delta Ouest | 513,50 € |
| 25/07/2024 | DM 2024-263 | Achat de fournitures pour réparation d'une débroussailleuse | Tessé JL | 82,64 € |
| 25/07/2024 | DM 2024-264 | Achat de fournitures pour animation de la garderie maternelle | Groupe Delta Ouest | 246,33 € |
| 26/07/2024 | DM 2024-265 | Travaux de réparation de la toiture des ateliers municipaux | Freulon Stéphane | 517,83 € |
| 26/07/2024 | DM 2024-266 | Achat d'un multiplicateur pour réparation de l'épareuse | Noremat | 1 176,06 € |



| | | | | |
|------------|-------------|--|-------------------|------------|
| 29/07/2024 | DM 2024-267 | Achat de housses pour les lits de l'école maternelle | Wesco | 322,50 € |
| 29/07/2024 | DM 2024-268 | Entretien des espaces verts du jardin public | Eveillard Franck | 800,00 € |
| 30/07/2024 | DM 2024-269 | Remplacement d'un vantail de porte au gymnase suite à dégradation | Tostain | 489,90 € |
| 30/07/2024 | DM 2024-270 | Remplacement d'une pompe de relevage à l'école élémentaire | Breteau | 491,55 € |
| 30/07/2024 | DM 2024-271 | Achat de mitigeurs pour l'école maternelle | Maillard | 244,80 € |
| 31/07/2024 | DM 2024-272 | Travaux de réparation sur le réseau d'assainissement - avenue du 11 Novembre | Sogea Ouest TP | 3 755,00 € |
| 31/07/2024 | DM 2024-273 | Travaux de réparation sur le réseau d'eaux pluviales - place Charles De Gaulle | Sogea Ouest TP | 4 485,00 € |
| 02/08/2024 | DM 2024-274 | Achat de deux pneus pour la tondeuse Kubota | Tessé JL | 129,38 € |
| 06/08/2024 | DM 2024-275 | Achat de fournitures de peinture pour l'école maternelle | Prisma Décor | 53,84 € |
| 06/08/2024 | DM 2024-276 | Remplacement de gouttières à l'école maternelle | Guillet Stéphane | 300,00 € |
| 07/08/2024 | DM 2024-277 | Achat de fournitures administratives pour la mairie | Lyreco | 96,79 € |
| 07/08/2024 | DM 2024-278 | Achat d'une batterie pour le véhicule Dacia Pick Up BR-470-DB | Barrault | 69,61 € |
| 08/08/2024 | DM 2024-279 | Diagnostic et assistance technique du bâtiment 17 rue du Maréchal Leclerc | Socotec | 990,00 € |
| 09/08/2024 | DM 2024-280 | Remplacement du vérin de flèche du tractopelle | CCMB | 5 516,57 € |
| 14/08/2024 | DM2024-281 | Reparation du camion Mercedes AR-469-BS - panne au jardin public | Etoile Pro | 870,79 € |
| 19/08/2024 | DM2024-282 | Travaux de débroussaillage dans les chemins pédestres et talus | Roullier | 3 612,00 € |
| 19/08/2024 | DM2024-283 | Achat de fournitures d'électricité suite au contrôle des installations électriques des batiments | Yesss Electricque | 654,04 € |
| 20/08/2024 | DM2024-284 | Mise en place d'un interphone sur la porte d'entrée de l'école élémentaire | Eryma | 5 500,00 € |
| 21/08/2024 | DM2024-285 | installation d'un mat d'eclairage public à l'abribus la Grande Brancherie | Citéos | 2 668,97 € |



| | | | | |
|------------|------------|--|--------------------|------------|
| 21/08/2024 | DM2024-286 | Installation d'une borne d'éclairage public cour de la Masure | Citéos | 1 864,79 € |
| 21/08/2024 | DM2024-287 | changement d'une electrovanne borne de services aire de camping car | Camping-car park | 108,16 € |
| 22/08/2024 | DM2024-288 | Achat d'un karcher pour le gymnase | Districo | 289,09 € |
| 27/08/2024 | DM2024-289 | Remplacement disques et plaquettes de freins et amortisseurs AW-600-QV | Garage de la foret | 1 401,73 € |
| 27/08/2024 | DM2024-290 | Sel pour adoucisseur | Districo | 354,00 € |
| 27/08/2024 | DM2024-291 | Achat de rondelle pour la tondeuse kubota | Hubert agri | 289,77 € |
| 27/08/2024 | DM2024-292 | entretien de l'adoucisseur et de la fontaine à eau école élémentaire | Breteau | 466,12 € |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

**Vu pour être affiché le 13/09/2024,
A adopter au conseil municipal du 14/10/2024**

Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 14/10/2024

Le maire, Marie-Laure PLEVER

La secrétaire de séance, Janique GARNIER

